

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT**

**11 64434-D**

spécification	2067626	Date de révision	04.10.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1180563	Page	1 / 11

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

N° du matériau : 1180563  
Nom commercial : 11 64434-D  
H 64434 VERT

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication de revêtements céramiques et de préparations pour la décoration, destinés à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH  
Color & Glass Performance Materials  
Gutleutstraße 215  
60327 Frankfurt/M.  
Téléphone : +49 69 27116 0  
Téléfax : +49 69 27116 333  
Adresse e-mail : sdb@ferro.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)69 30 56 418

---

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Toxique R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
Dangereux pour l'environnement R20/22: Également nocif par inhalation et par ingestion.  
R33: Danger d'effets cumulatifs.  
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R62: Risque possible d'altération de la fertilité.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT**

**11 64434-D**

spécification **2067626**  
Version **1.0**  
N° du matériau **1180563**

Date de révision **04.10.2011**  
Date d'impression **17.02.2012**  
Page **2 / 11**

## Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Toxique

Dangereux  
pour  
l'environnement

Phrase(s) R : R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R20/22 Également nocif par inhalation et par ingestion.  
R33 Danger d'effets cumulatifs.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Phrase(s) S : S53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
S22 Ne pas respirer les poussières.  
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 8012-00-8 pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Composants sensibilisants : tétraoxyde de tricobalt  
Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

aucun(e) connu(e)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT****11 64434-D**

spécification	<b>2067626</b>	Date de révision	<b>04.10.2011</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>17.02.2012</b>
N° du matériau	<b>1180563</b>	Page	<b>3 / 11</b>

**3. Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Nature chimique : Verre/Fritte  
Pigment inorganique

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	8012-00-8 232-382-1 01- 2119582859- 15-0001	T-N; R61-R20/22- R33-R62-R50/53	Repr. 1A; H360Df Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 20 - < 30
trioxyde de dichrome	1308-38-9 215-160-9			>= 1 - < 3

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**4. Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Evacuer le sujet hors de la zone dangereuse. En cas de perte de conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité. Couvrir le sujet, le garder au chaud et au calme. Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
- En cas d'inhalation : Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais. En cas de troubles, appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement les yeux à grande eau, paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes.
- En cas d'ingestion : Inciter le sujet à vomir sous réserve qu'il soit totalement conscient. Faire rincer la bouche à l'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT**

**11 64434-D**

spécification	2067626	Date de révision	04.10.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1180563	Page	4 / 11

: Appeler immédiatement un médecin.  
Faire boire abondamment de l'eau en petites gorgées.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets toxiques pour la reproduction

## 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement : Pas d'information disponible.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau (jet brisé), eau pulvérisée, poudre extinctrice spéciale, mousse extinctrice (mousse à répandre en grandes quantités du fait de sa destruction partielle), dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun(e) connu(e)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

Autres informations : L'eau ayant servi à éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. L'eau contaminée ayant servi à éteindre l'incendie doit être éliminée conformément aux règlements administratifs locaux.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
Éviter toute formation de poussière.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT**

**11 64434-D**

spécification	2067626	Date de révision	04.10.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1180563	Page	5 / 11

Méthodes de nettoyage : Recueillir mécaniquement et collecter dans un récipient approprié. Éviter la formation de poussières.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Evacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Le produit contient des éléments qui peuvent nuire à la reproduction. Observer les restrictions d'emploi pour les adolescentes et pour futures mères et mères qui allaitent. Le produit contient des éléments qui sont peut-être dangereux pour la reproduction, catégorie 3. Observer les restrictions d'emploi pour les adolescentes les futures mères et les mères qui allaitent. Les matières ou préparations étiquetées avec T ou T+ doivent être conservées et stockées sous clé ou de manière à ce que seules les personnes ayant reçu une formation spécifique puissent y avoir accès. Ne laisser manipuler le produit que par un personnel formé. Éviter toute formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : donnée non disponible

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Produit est fortement polluant pour l'eau. Prendre en considération les instructions réglementaires nationales et locales sur la manipulation et le stockage.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart des produits tabagiques.

Classe de stockage (Allemagne) : 6.1 B

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT****11 64434-D**spécification **2067626**  
Version **1.0**  
N° du matériau **1180563**Date de révision **04.10.2011**  
Date d'impression **17.02.2012**  
Page **6 / 11**

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
(pyrochlore, antimony lead yellow)	8012-00-8	VME	0,1 mg/m3		
Autres informations	:	Pb			
(dichromium trioxide)	1308-38-9	AGW	2 mg/m3		
Autres informations	:	Cr			

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

Utiliser de préférence des installations fermées de chargement/déchargement, dosage et mélange.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : En cas de dépassement de la valeur limite relative au poste de travail, appliquer appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre à particules P3.
- Protection des mains : Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants:caoutchouc nitrile (NBR).
- Protection des yeux : Lunettes masques ou lunettes de protection à coquilles latérales.
- Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité
- Mesures d'hygiène : Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- Conseils généraux : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT**

**11 64434-D**

spécification	2067626	Date de révision	04.10.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1180563	Page	7 / 11

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: poudre
Couleur	: vert
Odeur	: inodore
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: non applicable
Point d'éclair	: non applicable

### 9.2 Autres informations

Indice de réfraction	: non applicable
----------------------	------------------

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucun(e) connu(e)

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : aucun(e) connu(e)

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par voie orale

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT**

**11 64434-D**

spécification	2067626	Date de révision	04.10.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1180563	Page	8 / 11

frites, produits chimiques (groupe 6) : DL50: > 2.000,00 mg/kg  
Espèce: rat

spinelle bleu-vert de Co-Cr-Al : DL50: > 5.100,00 mg/kg  
Espèce: rat

pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb : DL50: > 10.000,00 mg/kg  
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation : Nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par inhalation spinelle bleu-vert de Co-Cr-Al : CL50: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée spinelle bleu-vert de Co-Cr-Al : DL50: > 2.000 mg/kg  
Espèce: lapin

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : non-connu(e)

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : non-connu(e)

## Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

Autres informations : Risque possible d'altération de la fertilité.  
Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité pour le poisson

frites, produits chimiques (groupe 6)	CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h
spinelle bleu-vert de Co-Cr-Al	CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	CL50 Poisson: > 10.000,00 mg/l / 96 h

#### Toxicité pour les daphnies

frites, produits chimiques (groupe 6)	CE50 Daphnie: > 100,00 mg/l / 48 h
spinelle bleu-vert de Co-Cr-Al	CE50 Daphnie: > 10.000,00 mg/l / 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT**

**11 64434-D**

spécification	2067626	Date de révision	04.10.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1180563	Page	9 / 11

pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb

CE50 Daphnie: > 10.000,00 mg/l / 48 h

## Toxicité pour les algues

frites, produits chimiques (groupe 6)

IC50 algues: > 1.000,00 mg/l / 72 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

## 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser atteindre les eaux usées, le terrain ou les cours d'eau.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise régionale d'évacuation des déchets.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé. S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

---

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Numéro ONU : 3077  
Nom d'expédition ONU : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT****11 64434-D**

spécification	<b>2067626</b>	Date de révision	<b>04.10.2011</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>17.02.2012</b>
N° du matériau	<b>1180563</b>	Page	<b>10 / 11</b>

Classe(s) relative(s) au transport : 9  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Dangereux pour l'environnement : oui

**IATA**

Numéro ONU : 3077  
Description des marchandises : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(pyrochlore, antimony lead yellow)

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Dangereux pour l'environnement : oui  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : Y956

**IMDG**

Numéro ONU : 3077  
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

(pyrochlore, antimony lead yellow)

Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
No EMS Numéro 1 : F-A  
No EMS Numéro 2 : S-F

Polluant marin : non

---

**15. Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
Dangereux pour l'environnement 9a  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64434 VERT**

**11 64434-D**

spécification	<b>2067626</b>	Date de révision	<b>04.10.2011</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>17.02.2012</b>
N° du matériau	<b>1180563</b>	Page	<b>11 / 11</b>

Maladies Professionnelles : 1: Affections dues au plomb et à ses composés.  
(R-463-3, France)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

## 16. Autres données

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R20/22	Également nocif par inhalation et par ingestion.
R33	Danger d'effets cumulatifs.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité:  
Ferro US-PS Téléphone: +49 (0)69 27116-605

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.